INSTRUMENT DE NOTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

VEUILLEZ OUVRIR ET LIRE CE DOCUMENT AVANT DE COMPLETER LE QUESTIONNAIRE.

Pour utiliser les options interactives de l'instrument de notification, veuillez suivre les instructions suivantes:

- 1. Sauvegardez le document au format Microsoft Word (instrument de notification concernant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) sur un dossier de l'ordinateur que vous allez utiliser pour remplir de questionnaire.
- 2. Vérifier que vos installations de sécurité Microsoft Word vous permettent d'utiliser des macros dans ce document:
 - (i) Dans le menu « Outils », sélectionnez « Macros »
 - (ii) Dans le menu « Macros », sélectionnez « Sécurité »
 - (iii) Dans le menu « Sécurité » qui s'affichera, vérifiez que vous allez choisi « Niveau de sécurité moyen ».
- 3. Fermez et ouvrez à nouveau le document correspondant à l'instrument de notification (document au format Microsoft Word) que vous avez sauvegardé sur votre ordinateur à l'étape 1).
- 4. A l'ouverture du document, une boîte de dialogue va apparaître pour vous demander si vous souhaitez activer les macros. Cliquez sur « Activer les macros ».
- 5. Une fois que vous aurez cliqué sur « Activer les macros », les boutons indiquant que vous pouvez ajouter de nouvelles rangées ou de nouvelles catégories aux tableaux seront fonctionnels.

Il est indispensable lorsque vous utiliser l'instrument de notification de fournir les informations et les données au format demandé, dans un souci de cohérence et pour faciliter le traitement et l'analyse des données.

▼ Je confirme avoir lu les notes ci-dessus et avoir suivi les instructions.

1. ORIGINE DU RAPPORT

1.1	Nom de la Partie contractante	Senegal		
1.2	Renseignements sur le correspondant national chargé de la préparation du rapport :			
	Nom et fonction du correspondant	Oumar NDAO point focal lutte antitabac		
	Nom complet de l'établissement	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.		
	Adresse postale	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale BP 4024 Dakar Fann Sénégal		
	Numéro de téléphone	00 221 77 656 14 25 / 00 22133 869 42 31		
	Numéro de télécopie 00221 33 869 42 09			
	Adresse électronique	omarndao@gmail.com		
1.3	Signature du fonctionnaire responsable de la présentation du rapport :			
	Nom et titre du fonctionnaire	Oumar NDAO point focal lutte antitabac		
	Nom complet de l'institution	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.		
	Adresse postale	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale BP 4024 Dakar Fann Sénégal		
	Numéro de téléphone	00 221 77 656 14 25 / 00 22133 869 42 31		
	Numéro de télécopie	00221 33 869 42 09		
	Adresse électronique	omarndao@gmail.com		
	Page Web			
1.4	Période couverte par le rapport	28 avril 2007 au 27 avril 2012		
1.5	Date à laquelle le rapport a été soumis	30 avril 2012		

2. CONSOMMATION DE TABAC ET INDICATEURS SANITAIRES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES CONNEXES

(Réf.: articles 19.2.a), 20.2, 20.3.a), 20.4.c) ainsi que 6.2.a), 6.2.b), 6.3, 15.4, 15.5 et 17 selon les indications pour les sous-sections correspondantes)

2.1	Prévalence du tabagisme			
2.1.1	.1 Prévalence du tabagisme dans la population adulte (ensemble de la population) (veuillez fournir des données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et p l'âge considéré, par exemple 15 ans et plus, 18–64 ans ; voir 2.1.1.2)			
		Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)	Nombre moyen du produit du tabac à fumer le plus consommé par jour	
	HOMMES			
	Actuellement fumeurs	%		
	Fumant quotidiennement	19.30 %	7.20	
	Fumant occasionnellement	2.90 %		
	Anciens fumeurs	%		
	N'ayant jamais fumé	%		
	FEMMES			
	Actuellement fumeuses	%		
	Fumant quotidiennement	1.00 %	4.80	
	Fumant occasionnellement	0.30 %		
	Anciennes fumeuses	%		
	N'ayant jamais fumé	%		
	TOTAL (hommes et femmes)			
	Actuellement fumeurs	%		
	Fumant quotidiennement	10.00 %	7.10	
	Fumant occasionnellement	1.80 %		
	Anciens fumeurs	%		
	N'ayant jamais fumé	%		

2.1.1.1	Veuillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.1 :
2.1.1.2	Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la
	question 2.1.1 se rapportent :
	18-80+
2.1.1.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 :
	2003; World Health Survey; voir annexe 1.
2.1.1.4	Veuillez fournir les définitions des termes « actuellement fumeur », « fumant quotidiennement », « fumant occasionnellement », « ancien fumeur » et « n'ayant jamais fumé » utilisés dans le présent rapport.
2.1.1.5	Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence du tabagisme dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.1.2	Prévalence du tabagisme dans la population adulte (par groupes d'âge) (Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)					
		Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)			
	HOMMES					
	Actuellement fumeurs¹ Ajouter une tranche d'âge		%			
			%			
			%			
			%			
	FEMMES					
	Actuellement fumeurs ¹		%			
	Ajouter une tranche d'âge		%			
			%			
			%			
			%			
	TOTAL (hommes et femmes)					
	Actuellement fumeurs ¹	18-29	9.80 %			
	Ajouter une	30-44	12.90 %			
	tranche d'âge	45-59	9.30 %			
		60-69	3.00 %			
		70-79	1.00 %			
		80+	19.60 %			

¹ Veuillez fournir ici des données soit sur l'ensemble des individus actuellement fumeurs soit uniquement sur les personnes fumant quotidiennement, selon les données disponibles.

e à la question 2.1.2 :
tuelle du tabagisme par on de votre dernier rapport,

2.1.3	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (ensemble de la population)				
	(Veuillez fournir les données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré en 2.1.3.2, par exemple 15 ans et plus, 18–64 ans ; voir 2.1.3.2)				
		Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)			
	HOMMES				
	Actuellement consommateurs	%			
	Consommant quotidiennement	%			
	Consommant occasionnellement	%			
	Anciens consommateurs	%			
	N'ayant jamais consommé	%			
	FEMMES				
	Actuellement consommateurs	%			
	Consommant quotidiennement	%			
	Consommant occasionnellement	%			
	Anciens consommateurs	%			
	N'ayant jamais consommé	%			
	TOTAL (hommes et femmes)				
	Actuellement consommateurs	%			
	Consommant quotidiennement	%			
	Consommant occasionnellement	%			
	Anciens consommateurs	%			
	N'ayant jamais consommé	%			

2.1.3.1	Veuillez indiquer les produits du tabac sans fumée inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.3 :
2.1.3.2	Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 se rapportent :
2.1.3.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 :
2.1.3.4	Veuillez fournir dans l'espace ci-après les définitions des termes « actuellement consommateur », « consommant quotidiennement », « consommant occasionnellement », « ancien consommateur » et « n'ayant jamais consommé » (de produits du tabac sans fumée) utilisés dans le présent rapport.
2.1.3.5	Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.1.4	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (consommateurs actuels) par groupe d'âge (Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)						
		Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)				
	HOMMES						
	Actuellement consommateurs ²		%				
	Ajouter une tranche d'âge		%				
	transite a age		%				
			%				
			%				
	FEMMES						
	Actuellement consommatrices ²		%				
	Ajouter une tranche d'âge		%				
	transite d'age		%				
			%				
			%				
	TOTAL (hommes et femmes)						
	Actuellement consommateurs ²		%				
	Ajouter une		%				
	tranche d'âge		%				
			%				
			%				

² Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.4.1	Veuillez indiquer les produits de tabac sans fumée inclus dans la réponse à la question 2.1.4 :
2.1.4.2	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.4 :
2.1.4.3	Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.1.5	Consommation de tabac par groupe(s) ethnique(s)				
		Groupe(s) ethnique(s)	Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)		
			Hom es	Femmes	Total (hommes et femmes)
	Actuellement consommateurs ³		%	%	%
	Ajouter un groupe ethnique		%	%	%
			%	%	%
			%	%	%
			%	%	%
2.1.5.1	Veuillez indiquer les p	produits du tabac inc	clus dans la réponse à	à la question 2.1.5 :	
2.1.5.2	Veuillez indiquer la fo question 2.1.5 se rappo		uelle les données uti	lisées pour répondre	e à la
2.1.5.3	Veuillez indiquer l'an	née et la source des	données utilisées por	ur répondre à la que	estion 2.1.5 :

³ Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

		Tranche d'âge	Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)			
			Tabac à fumer	Tabac sans fumée	Autres (pipe à eau, par exemple)	
	Garçons					
	Actuellement consommateurs 4	13-15	20.80 %	%	6.80 %	
	Ajouter un		%	%	%	
	groupe jeunes		%	%	%	
			%	%	%	
			%	%	%	
	Filles					
	Actuellement consommateurs 4 Ajouter un groupe jeunes	13-15	5.60 %	%	2.80 %	
			%	%	%	
			%	%	%	
			%	%	%	
			%	%	%	
	TOTAL (garçons et filles)					
	Actuellement consommateurs 4	13-15	13.90 %	%	5.10 %	
	Ajouter un groupe jeunes		%	%	%	
			%	%	%	
			%	%	%	
			%	%	%	
.1.6.1	Veuillez indiquer les question 2.1.6 :	produits du tab	ac inclus dans le calcu	l de la prévalence po	ur la	

⁴ Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

1	
2.1.6.2	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.6 :
	2002; GYTS; voir annexe 8 du rapport 2007
	Sous la rubrique "tabac a fumer" l'usage actuel de cigarettes est donnée. Sous la rubrique "autres" chiffres pour "l'utilisation des autre produits du tabac" est donnée.
2.1.6.3	Veuillez indiquer la définition du terme « actuellement fumeur/consommateur de tabac » utilisé pour répondre à la question 2.1.6 dans l'espace ci-après :
2.1.6.4	Veuillez donner une brève explication de la tendance de la consommation de tabac chez les jeunes au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.2	Exposition à la fumée du tabac						
2.2.1	Disposez-vous de données sur l'exposition à la fumée du tabac dans votre population ?						
	⊠Oui □Non						
2.2.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.2.1, veuillez fournir des détails dans l'espace ci-aprè (par exemple exposition par sexe, à la maison, sur le lieu de travail, dans les transports publics)						
	46,8% vivent dans des maisons où d'autres fument en leur présence						
	62,4% sont de l'ordre d'autres personnes qui fument dans les lieux en dehors de leur domicile						
	89,6% que fumer devrait être interdit dans les lieux publics						
	66,5% pensent que la fumée des autres est néfaste pour eux						
	22,0% ont un ou plusieurs parents qui fument						
2.2.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.2.1 :						
	2002; GYTS; voir annexe 8 du rapport 2007						

Mortalité liée au tabac
Avez-vous des informations sur la mortalité liée au tabac dans votre population ? Oui Non
Si vous avez répondu « oui » à la question 2.3.1, quel est le nombre total estimatif de décès attribuables à l'usage du tabac dans votre population ?
Si cette information est disponible, veuillez fournir toute information additionnelle sur la mortalité attribuable à l'usage du tabac (par exemple cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires) sur votre territoire.
Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.3.2 à 2.3.3 et veuillez soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :

2.4	Coûts liés au tabac
2.4.1	Avez-vous des informations sur la charge économique de l'usage du tabac dans votre population, c'est-à-dire le coût global de l'usage du tabac imposé à votre société ? Oui Non
2.4.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.4.1, veuillez fournir des détails (par exemple coûts directs (liés aux soins de santé) et indirects et, si possible, méthode utilisée pour estimer ces coûts).

2.4.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.4.2 et soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :

2.5	Offre de tabac et de produits du tabac					
	(Réf. : articles	6.2.b), 20.4.c) et	15.5)			
2.5.1	Offre licite de	produits du tabac				
		Produit	Unité (p. ex. pièces, tonnes)	Production intérieure	Exportations	Importatio ns
	Produits du tabac à fumer Ajouter un produit	Cigarettes	millions	1950.00	1500.00	50.00
	Produits du tabac sans fumée Ajouter un produit					
	Autres produits du tabac Ajouter un produit					
	Tabac	Feuilles				
2.5.2	Veuillez fournir des informations sur les volumes des ventes en franchise de droits (par exemple produit, unité, quantité), si possible.					
2.5.3	Veuillez indiq 2.5.2 :	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.5.1 et 2.5.2 :				
	Année 2008 Ministère du commerce					

2.6	Saisies de produits du tabac illicites						
	(Réf. : article	urticle 15.5)					
2.6.1		Année	Produit	Unité (p. ex. millions de pièces)	Quantité saisie		
	Produits du tabac à fumer	2006	cigarettes	pacquets	5214.00		
	Ajouter une ligne						
	Produits du tabac sans fumée						
	Ajouter une ligne						
	Autres produits du tabac						
	Ajouter une ligne						
2.6.2	Avez-vous des informations quelconques sur le pourcentage de produits du tabac de contrebande sur le marché national ?						
2.6.3		Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.2, quel pourcentage du marché national du tabac les produits du tabac de contrebande constituent-ils ? 10%					
2.6.4	2.6.4 Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.3 et si vous disposez d'informations, tendance au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre derni pourcentage de produits du tabac de contrebande par rapport au marché intérieur du						
	La contrebande des produits du tabac progresse dans les frontières SUD (Guinée), NORD (Mauritanie) et au Centre avec la Gambie Il faut souligner que les taux de taxation dans ces pays sont très faibles par rapport à ceux du Sénégal.						
2.6.5	Veuillez fourn	ir toute autre info	rmation sur les produit	ts du tabac illicites ou de	contrebande.		
		es quantités des produits illicites du tabac saisies sont insignifiantes et n'apparaissent dans les atistiques douanières du Sénégal que sous la mention "divers".					
2.6.6	Veuillez indiq	uer la source des d	lonnées utilisées pour	répondre aux questions d	e la section 2.6:		
	Direction Gén	érale des Douanes					
2.7	Culture du ta	bac					
2.7.1	Le tabac est-il	cultivé sur votre t	erritoire ? 🗌 Oui	Non			
2.7.2		gagés dans la culti		lez fournir des informationnées sont disponibles, v			

2.7.3	Veuillez indiquer, si possible, la part de la valeur de la production de feuilles de tabac dans le produit intérieur brut national.
2.7.4	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.7 :

2.8	Fiscalité des produits du tabac					
	(Réf. : articles 6.2.a)	et 6.3)				
2.8.1	Quelle proportion les taxes représentent-elles dans le prix au détail de la catégorie de produit du tabac la plus populaire (par exemple somme des impôts indirects, taxes sur les ventes et sur les importations (le cas échéant) et taxe à la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services TVA/TPS) ? 63% C'est-à-dire 45% Taxe ad valorum + 18% TVA					
2.8.2	Comment les impôts	indirects sont-ils préleve	és (quels types de t	axes sont prélevées)	?	
	• T	axe spécifique seulemen	it	Oui	Non Non	
	• T	axe <i>ad valorem</i> seuleme	nt	⊠ Oui	Non	
	• A	ssociation de taxes spéc	ifique et ad valore	m 🔲 Oui	Non Non	
	• St	tructures plus complexes	s (veuillez préciser	:)		
2.8.3 Si possible, veuillez fournir des détails sur les taux d'imposition des produiniveaux de l'Etat et en étant aussi précis que possible (précisez le type de taxes sur les ventes et sur les importations)						
		Produit	Type de taxe	Taux ou montant	Base d'imposition ⁵	
	Produits du tabac à fumer Ajouter un produit	Cigarettes (Prémium)	Taxe Ad Valorum	45.00	% du prix de vente sortie usine sans la TVA et la Taxe ad valorum elle meme	
		Cigarettes (Economique)	Taxe Ad Valorum	20.00	% du prix de vente sortie usine sans la TVA et la Taxe ad valorum elle meme	
		Cigarettes	TVA	18.00	% du prix de vente sortie usine + Taxe ad valorum	

⁵ La « base d'imposition » devrait indiquer clairement sur quoi est basé le taux ou montant d'imposition. Si la taxe est exprimée en pourcentage (par exemple taxe *ad valorem*), la base d'imposition est la valeur réelle de la marchandise taxée ; par exemple, 45 % du prix du fabricant, 30 % du prix au détail. Dans ce cas, la « base » est le prix du fabricant ou le prix au détail. Si la taxe est exprimée en montant (par exemple taxe spécifique), la base d'imposition est le volume (nombre de pièces ou poids) de marchandises taxées. Par exemple, si la taxe est de US \$5 pour 100 cigarettes, le montant de la taxe est de US \$5 et la base d'imposition est de 100 cigarettes.

	Produits du tabac sans fumée				
	Ajouter un produit				
	Autres produits du tabac				
	Ajouter un produit				
2.8.4		vement les tendances de rnières années ou depuis			
	Il ya eu une augmenta Standard: 16% et Pré	ation de la taxation en 20 mium: 40%.	009. Les anciens ta	ux étaient Economiq	ue: 15%,
	Cette situation entrain	x sont: Economique: 20% et Prémium: 45% et la notion de Standar disparaît. ne de fortes revendications de la part des producteurs de prémium qui se estème qui, disent ils privilégie une marque par rapport à une autre.			
2.8.5	Réservez-vous un pourcentage quelconque des recettes fiscales au financement d'un plan ou d'une stratégie nationale de lutte antitabac sur votre territoire ?				
	☐ Oui ☐ Non (Référence article 26)				
2.8.6	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.8.5, veuillez fournir des précisions dans l'espace ciaprès.				
2.8.7	Veuillez indiquer l'ar 2.8.6 :	nnée et la source des dor	nnées utilisées pour	répondre aux questi	ons 2.8.1 à
	2009 à 2012 Direction	n Générale des Impots e	t Domaines		

2.9	Prix des produits du tabac (Réf. : article 6.2.a))						
2.9.1	Veuillez indi	iquer les prix au dét	uer les prix au détail des trois marques les plus vendues des produits du tabac nportés au point de vente le plus fréquenté de votre capitale.				
		Mar	Marque la plus vendue				
		Produits du tabac à fumer	Produit du tabac sans fumée	Autres produits du tabac	Nombre d'unités ou quantité par paquet	Prix au détail	
	Nationaux	Marlboro			20	500 F CFA	
		Excellence			20	400 F CFA	
		Houston			20	400 F CFA	
	Importés	Davidoff			20	800 F CFA	

2.9.2	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.9.1.		
	2012 le marché sénégalais constitue la source		
2.9.3	Veuillez indiquer la monnaie utilisée pour remplir la section « taux ou montant » de la question 2.8.3 et la section « prix au détail » de la question 2.9.1. Si vous le connaissez, veuillez indiquer le taux de change entre cette monnaie et le dollar des Etats-Unis , ainsi que la date de ce taux de change.		
	Franc CFA de l'Afrique Occidentale		
2.9.4	Veuillez décrire brièvement la tendance des prix des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.		
	La firme Philip Morris a baissé en Novembre 2011 le prix de la marque Marlboro classé Prémium (taxé à 45%) qui passe de 650FCFA à 500 pour reprendre sa place de leader concernant les parts de marché face à ses concurrents qui produisent des économiques (taxé à 20%).		

3. LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

3.1	Article	Obligations générales				
		(Réf. : article 5)				
3.1.1	5	Obligations générales				
3.1.1.1	5.1	Avez-vous élaboré et mis en œuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac conformément aux dispositions de la Convention ?	Oui	Non Non		
3.1.1.2	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.1, avez-vous partiellement élaboré et mis en œuvre des stratégies de lutte antitabac en incluant la lutte antitabac dans des stratégies, plans et programmes nationaux de santé, de santé publique ou de promotion de la santé ?	☐ Oui	Non Non		
3.1.1.3	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.2, un aspect quelconque de la lutte antitabac visé dans la Convention figure-t-il dans une stratégie, un plan ou un programme national ?	⊠ Oui	Non		
3.1.1.4 $5.2(a)$ Avez-vous mis en place ou renfor		Avez-vous mis en place ou renforcé et doté de moyens	é et doté de moyens financiers			
		• un point focal de lutte antitabac ?	⊠ Oui	Non		
		• une unité de lutte antitabac ?	Oui	Non Non		
		 un dispositif national de coordination de la lutte antitabac ? 	⊠ Oui	Non		
3.1.1.5	fournir des i	répondu « oui » à l'une quelconque des questions de la ndications détaillées (par exemple la nature du dispositif dont relève le point focal de lutte antitabac ou l'unité de	national de co	ordination,		
	Un Comité encore mis e	National de Lutte contre le Tabagisme a été créé par arréen place.	êté ministériel,	mais non		
	Le point foc	al dépend du Ministère de la Santé et de la Prévention.				
3.1.1.6		rnir une brève description des progrès accomplis dans l' ions générales) au cours des deux dernières années ou de ort.				
		es n'existent pas encore parce que dépendant de l'adoptio ais non encore votée par le parlement.	n de la législat	ion qui est		
3.1.1.7		d'autres informations pertinentes relevant de cette secti illez fournir des précisions dans l'espace ci-après.	on mais non co	ouvertes par		

3.1.2	5.3	Protection des politiques de santé publique en matintérêts commerciaux et autres de l'industrie du ta (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponse bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la document langues officielles.) Avez-vous adopté et mis en œuvre, le cas échéant, de administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre dans l'un quelconque des domaines suivants :	Abac s affirmatives, veuil e et joindre la docum ntation disponible d es mesures législativ	llez fournir un nentation ans l'une des six es, exécutives,
3.1.2.1		 protéger les politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac ? 	☐ Oui	Non Non
3.1.2.2		 faire en sorte que le public ait accès, conformément à l'article 12.c), à un large éventail d'informations concernant l'industrie du tabac, pertinentes au regard de l'objectif de la Convention, par exemple à travers une base de données publique ? 	☐ Oui	Non Non
3.1.2.3		avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions fournir des précisions dans l'espace ci-après.	des rubriques 3.1.2.	1 ou 3.1.2.2,
3.1.2.4		fournir une brève description des progrès accomplis d s deux dernières années ou depuis la présentation de vo		l'article 5.3 au
		rogrés. Au contraire on constate une ouverture de l'Eta vec une forte présence de l'Industrie du tabac.	t aux Investissemen	ts étrangers
3.1.2.5		avez d'autres informations pertinentes relevant de cette veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.	section mais non co	ouvertes par

3.2	Article	Mesures relatives à la réduction de la demande d	le tabac	
3.2	717 there	(Réf. : articles 6 à 14)		
3.2.1	6	Mesures financières et fiscales visant à réduire la	a demande de taba	c
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.) Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives,		
		administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvr dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.1.1	6.2(a)	 des politiques fiscales et, le cas échéant, des politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ? 	⊠ Oui	Non
3.2.1.2	6.2(b)	l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de la vente aux voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	☐ Oui	Non Non
3.2.1.3		 l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de l'importation par les voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ? 	☐ Oui	Non Non
3.2.1.4	(Mesures j	ournir une brève description des progrès accomplis de financières et fiscales visant à réduire la demande de depuis la présentation de votre dernier rapport.		
		ne augmentation de la taxation en 2009. Les anciens ta 6% et Prémium: 40%.Augmentation de la taxation ré		
	Système d	e taxation ad valorum avec de nouveaux taux: Premiu	ım 45% et Economi	que 20%
	_	as empéché la firme Philip Morris de baisser les prix de 2011 pour protester contre le système de taxation quues.	_	
3.2.1.5		ez d'autres informations pertinentes relevant de la pro- ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-apro-		non couvertes

3.2.2	8.2	Protection contre l'exposition à la fumée du tabac			
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
		Avez-vous adopté ou appliqué des mesures légi autres ou avez-vous mis en œuvre des programs suivants :			
3.2.2.1		 interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics ? 	⊠ Oui		Non
3.2.2.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2 mesure prévoyant cette interdiction ?	.1, quel(le) est le t	type/la natu	re de la
		législation nationale	☐ Oui		Non Non
		législation infranationale	Oui		Non Non
		ordonnance administrative et décrets lois	⊠ Oui		Non
		accords volontaires	Oui		Non Non
		autres mesures (veuillez préciser :)	☐ Oui		Non
3.2.2.3		Veuillez expliquer brièvement le type/la nature l'interdiction.	et la teneur des mo	esures prévo	oyant
		Notes de service du Ministère de la Santé et le r	ninistère de l'Éduc	cation, respe	ectivement
3.2.2.4		Si vous avez répondu « oui » à l'une des options figurant au paragraphe 3.2.2.2, l'une de ces mesures prévoit-elle un mécanisme/une infrastructure permettant de la faire respecter ?	Oui		Non Non
3.2.2.5		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2	.4, veuillez précis	er ce dont il	s'agit
3.2.2.6		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, veuillez préciser le contexte et la portée/l'étendue des mesures appliquées dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.	Complète	Partielle	Aucune
		Lieux de travail intérieurs :			
		bâtiments publics			
		établissements de soins de santé		\boxtimes	

• établissements d'enseignement ⁶	\boxtimes	
• universités		\boxtimes
lieux de travail privés		\boxtimes
véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)		
• autres (veuillez préciser:)		\boxtimes
Transports publics:		_
• aéronefs		
• trains		
• ferries		
 transports publics terrestres (bus, trolleybus, tramways) 		\boxtimes
 véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison) 		
véhicules privés		
autres (veuillez préciser:)		

⁶ À l'exception des universités.

		Lieux publics intérieurs :				
		espaces culturels			\boxtimes	
		centres commerciaux			\boxtimes	
		pubs et bars			\boxtimes	
		boîtes de nuit			\boxtimes	
		• restaurants			\boxtimes	
		autres (veuillez préciser:)			\boxtimes	
3.2.2.7		Veuillez fournir un bref résumé des mesures complètes et partielles, avec des précisions sur les mesures partielles qui ont été mises en œuvre.				
		Interdiction de fumer dans les lieux de	travail intérieurs			
	Note de service interdisant de fumer au siège du Ministère de la Santé avec peu d'effets.				e de la	
		Interdiction de fumer dans les transports publics				
		Aucune mesures				
		Interdiction de fumer dans les lieux pu	blics intérieurs			
		Notes de service interdisant de fo dans les écoles (voir annexe), ma terrain.				
3.2.2.8	(Protect	fournir une brève description des progrès accompion contre l'exposition à la fumée du tabac) au contation de votre dernier rapport.				
		Le Ministre de l'Education a pris une note de ser a est resté sans effet.	vice interdisant de	e fumer dans	les écoles,	
3.2.2.9		avez d'autres informations pertinentes relevant de s-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace d	•	on mais non c	ouvertes	

3.2.3	9	Réglementation de la composition des produits du	tabac	
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponse bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la docume langues officielles.)	a et joindre la docun	nentation
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des me administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.3.1		 test et analyse de la composition des produits du tabac ? 	☐ Oui	Non Non
3.2.3.2		 test et analyse des émissions des produits du tabac ? 	Oui	Non Non
3.2.3.3		 réglementation de la composition des produits du tabac ? 	Oui	Non Non
3.2.3.4		 réglementation des émissions des produits du tabac ? 	Oui	Non Non
3.2.3.5	(Réglem	fournir une brève description des progrès accomplis d entation de la composition des produits du tabac) au ca présentation de votre dernier rapport.	* *	
3.2.3.6		avez d'autres informations pertinentes relevant de la pre-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-apr		non couvertes

3.2.4	$_{10}$ Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer			niquer	
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mes administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.2.4.1		 exiger des fabricants et des importateurs de produ aux autorités gouvernementales des informations 		communiquent	
		• la composition des produits du tabac ?	Oui	Non Non	
		• les émissions des produits du tabac ?	Oui	Non Non	
3.2.4.2		exiger la communication au public d'information	s sur :		
		la composition des produits du tabac ?	Oui	Non Non	
		• les émissions des produits du tabac ?	Oui	Non Non	
3.2.4.3	(Réglem	fournir une brève description des progrès accomplis de entation des informations sur les produits du tabac à co mières années ou depuis la présentation de votre dernie	ommuniquer) au coi		
3.2.4.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				

3.2.5	11	Conditionnement et étiquetage des produits du	tabac	
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les répor un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la s documentation pertinente. Veuillez le cas échéant j disponible dans l'une des six langues officielles.)	ection et joindre	la
		Avez-vous adopté et appliqué des mesures législation autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes domaines suivants :		
3.2.5.1	11	 faire en sorte que le conditionnement des cigarettes individuelles ou d'autres produits du tabac ne comporte pas de publicité ou de promotion ? 	☐ Oui	Non Non
3.2.5.2	11.1(a)	- faire en sorte que le conditionnement et l'étiquetage ne contribuent pas à la promotion d'un produit par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant à ses caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions?	☐ Oui	Non Non
3.2.5.3	11.1(b)	faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac?	Oui	Non Non
3.2.5.4	11.1(b)(i)	 faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient approuvées par l'autorité nationale compétente ? 	Oui	Non Non
3.2.5.5	11.1(b)(ii)	 faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient utilisées tour à tour ? 	Oui	Non Non
3.2.5.6	11.1(b)(iii)	 faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient claires, visibles et lisibles ? 	Oui	Non Non
3.2.5.7	11.1.b)iii)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.6, la législation de votre pays exige-t-elle à titre minimum un style, une taille et une couleur de police de caractères permettant de rendre la mise en garde claire, visible et lisible ?	Oui	Non Non
3.2.5.8	11.1(b)(iv)	 faire en sorte que les mises en garde sanitaires n'occupent pas moins de 30 % des faces principales ? 	Oui	Non Non
3.2.5.9		faire en sorte que les mises en garde sanitaires occupent 50 % ou plus des faces principales ?	Oui	Non Non
3.2.5.10	11.1(b)(v)	faire en sorte que les mises en garde sanitaires se présentent sous la forme de dessins ou de pictogrammes ou incluent de tels dessins ou pictogrammes ?	Oui	⊠ Non

3.2.5.11		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, le Gouvernement est-il propriétaire du droit d'auteur de ces dessins ou pictogrammes ?	Oui	☐ Non
3.2.5.12		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, accorderiez-vous une licence non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation de mises en garde sanitaires élaborées sur votre territoire avec d'autres Parties ?	☐ Oui	Non
3.2.5.13	11.2	- faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des informations sur les constituants et émissions pertinents des produits du tabac?	☐ Oui	Non Non
3.2.5.14	11.3	 faire en sorte que les mises en garde et autres informations textuelles apparaissent sur chaque paquet et cartouche de produits du tabac et sur toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs dans la ou les langues principales du pays ? 	☐ Oui	Non Non
3.2.5.15	(Conditionne	rnir une brève description des progrès accomplis dar ement et étiquetage des produits du tabac) au cours desentation de votre dernier rapport.		
3.2.5.16		d'autres informations pertinentes relevant de la prés veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après		s non couvertes

3.2.6	12	Éducation, communication, formation et sensibilisation du public		
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des administratives ou autres ou avez-vous mis en œu dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.6.1	12(a)	 programmes d'éducation et de sensibilisation ? (Veuillez vous référer aux programmes mis en œuvre depuis la présentation de votre rapport biennal.) 	⊠ Oui	Non
3.2.6.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1	, qui ces programm	es visent-ils?
		les adultes ou le grand public	Oui	Non Non
		les enfants et les jeunes	☐ Oui	Non Non
		• les hommes	Oui	Non Non
		• les femmes	Oui	Non Non
		les femmes enceintes	Oui	Non Non
		les groupes ethniques	Oui	Non Non
		autres (veuillez préciser: Sensibilisation du public lors de la célébration de la Journée Mondiale sans Tabac)	⊠ Oui	☐ Non
3.2.6.3		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1 différences entre les groupes de population visés de sensibilisation du public ?		
		• âge	Oui	Non Non
		• sexe	Oui	Non Non
		niveau d'études	Oui	Non Non
		contexte culturel	☐ Oui	Non Non
		situation socio-économique	Oui	Non Non
		• autres (veuillez préciser:)	☐ Oui	Non
3.2.6.4	12(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1 sensibilisation du public couvrent-ils :	, ces programmes d	'éducation et de
		les risques pour la santé liés à la consommation de tabac ?	⊠ Oui	☐ Non
		les risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée du tabac ?	⊠ Oui	☐ Non
		les avantages du sevrage tabagique et des modes de vie sans tabac ?	⊠ Oui	☐ Non
	12(f)	les conséquences économiques préjudici	ables de	
		- la production de tabac ?	Oui	Non Non
		- la consommation de tabac ?	☐ Oui	Non Non

		 les conséquences environnementales préjudiciables de 			
		- la production de tabac ?	Oui	Non Non	
		- la consommation de tabac ?	Oui	Non Non	
3.2.6.5	12(e)	Sensibilisation et participation des organisations e l'élaboration et à la mise en œuvre de programme lutte antitabac :	_		
		• des organismes publics ?	⊠ Oui	☐ Non	
		 des organisations non gouvernementales qui ne sont pas liées à l'industrie du tabac? 	⊠ Oui	☐ Non	
		• des organismes privés ?	Oui	Non Non	
		autres (veuillez préciser: Les themes dépendent de ceux proposés par la Journée Mondiale sans Tabac et les actions de formation sont réalisées en collaboration avec les acteurs de la société civile)	⊠ Oui	☐ Non	
3.2.6.6	12	L'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des programmes de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sont-elles fondées sur la recherche et sont-elles soumises à des essais préalables, à un suivi et à une évaluation ?	Oui	Non Non	
3.2.6.7	12(d)	Des programmes de formation ou de sensibilisation appropriés et spéciaux en matière de lutte antitaba			
		• des agents de santé ?	Oui	Non Non	
		• des agents communautaires ?	Oui	Non Non	
		des travailleurs sociaux ?	☐ Oui	Non Non	
		des professionnels des médias ?	Oui	Non Non	
		des éducateurs ?	Oui	Non Non	
		• des décideurs ?	Oui	Non Non	
		des administrateurs ?	Oui	Non Non	
		autres (veuillez préciser:)	Oui	Non	
3.2.6.8	(Éducatio	Fournir une brève description des progrès accomplis on, communication, formation et sensibilisation du p depuis la présentation de votre dernier rapport.			
		ogrés. Tout ce qui se fait dans ce domaine est lié à l sans Tabac et non à un programme précis de forma ns.			
3.2.6.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes				

par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.

3.2.7	13	Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage			
	(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuil bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la docum pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible de six langues officielles.)			umentation	
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des nadministratives ou autres ou avez-vous mis en œuv dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.2.7.1	13.2	l'instauration d'une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac, de toute promotion et de tout parrainage ?	☐ Oui	⊠ Non	
	Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, veuillez passer à la question 3.2.7.3.				
3.2.7.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.7.1, cette interdiction couvre-t-elle :			
		la présentation et la visibilité des produits du tabac dans les points de vente ?	☐ Oui	Non	
		l'Internet national ?	Oui	☐ Non	
		l'Internet mondial ?	Oui	☐ Non	
		l'extension et/ou l'échange de marques ?	☐ Oui	Non	
		le placement de produits comme moyen de publicité ou de promotion ?	☐ Oui	☐ Non	
		 la représentation du tabac ou de l'usage du tabac dans les produits des médias du divertissement ? 	☐ Oui	Non	
		 le parrainage par l'industrie du tabac de manifestations ou d'activités internationales et/ou de participants à celles-ci? 	☐ Oui	Non	
		les contributions de fabricants de tabac à toute autre entité pour des « causes socialement responsables » et/ou toute autre activité mise en œuvre sous l'égide de la « responsabilité sociale des entreprises » par l'industrie du tabac ?	☐ Oui	□ Non	
		 la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières à partir de votre territoire? 	☐ Oui	Non	

	13.7	les mêmes formes de publicité, de promotion et de parrainage transfrontières pénétrant sur votre territoire auxquelles s'applique la réglementation intérieure?	☐ Oui	☐ Non
		Veuillez passer à la question 3.2.7.12.		
3.2.7.3	13.2	Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, êtes-vous empêché par votre Constitution ou des principes constitutionnels d'instaurer une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ?	☐ Oui	Non Non
3.2.7.4	13.3	 d'appliquer des restrictions à toute publicité en faveur du tabac, toute promotion et tout parrainage ? 	☐ Oui	Non Non
3.2.7.5	13.3	 d'appliquer des restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières à partir de votre territoire et ayant des effets transfrontaliers? 	☐ Oui	Non Non
3.2.7.6	13.4(a)	d'interdire toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage qui contribuent à promouvoir un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, aux effets sur la santé, aux risques ou émissions du produit ?	☐ Oui	⊠ Non
3.2.7.7	13.4(b)	d'exiger qu'une mise en garde sanitaire ou d'autres mises en garde ou messages appropriés accompagnent toute publicité en faveur du tabac et toute promotion et tout parrainage?	☐ Oui	Non Non
3.2.7.8	13.4(c)	de limiter le recours à des mesures d'incitation directes ou indirectes qui encouragent l'achat de produits du tabac par le public ?	☐ Oui	Non Non
3.2.7.9	13.4(d)	 d'exiger de l'industrie du tabac qu'elle fasse connaître aux autorités gouvernementales compétentes les dépenses qu'elle consacre à la publicité, à la promotion et au parrainage encore non interdits ? 	☐ Oui	⊠ Non

3.2.7.10	13.4(e)	de limiter la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage :		
		• à la radio ?	Oui	Non Non
		à la télévision ?	Oui	Non Non
		dans la presse écrite ?	Oui	Non Non
		• sur l'Internet national ?	Oui	Non Non
		• sur l'Internet mondial ?	Oui	Non Non
		dans d'autres médias (veuillez préciser:)	Oui	Non
3.2.7.11	11 13.4(f) – de limiter le parrainage par l'industrie du tabac :			
	•	de manifestations et d'activités internationales ?	Oui	Non Non
		de participants à de telles manifestations et activités ?	Oui	Non Non
	Que vous ayez répondu « oui » ou « non » à la question 3.2.7.1, avez-vous :			
3.2.7.12	13.6	 coopéré avec d'autres Parties à la mise au point de technologies et d'autres moyens nécessaires pour faciliter l'élimination de la publicité transfrontières ? 	☐ Oui	⊠ Non
3.2.7.13	13.7	appliqué à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières entrant sur votre territoire les mêmes sanctions que celles qui s'appliquent à la publicité, à la promotion et au parrainage intérieurs conformément à votre législation nationale?	☐ Oui	Non Non
3.2.7.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 13 (<i>Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage</i>) au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Aucun progrés.			
3.2.7.15	Si vous avez d'autres informations pertinentes mais non couvertes par la présente section, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.8	14	Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'é du tabac et le sevrage tabagique			
	(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, vun bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponibles six langues officielles.)			a documentation	
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.2.8.1	14.1	 élaborer et diffuser des directives appropriées, globales et intégrées fondées sur des données scientifiques et sur les meilleures pratiques ? 	☐ Oui	Non Non	
3.2.8.2	14.1 – programmes visant à promouvoir le sevrage tabagique, y com			s:	
0.2.0.2		campagnes dans les médias soulignant l'importance qu'il y a à cesser de fumer ?	☐ Oui	Non Non	
		programmes spécialement conçus pour :			
		 les jeunes filles n'ayant pas l'âge légal et les jeunes femmes 	Oui	Non Non	
		o les femmes			
		o les femmes enceintes			
		 services téléphoniques d'aide au sevrage tabagique 	Oui	Non Non	
		 manifestations locales telles que des activités en rapport avec la Journée mondiale sans tabac ou une journée nationale sans fumée, le cas échéant ? 	⊠ Oui	☐ Non	
		autres (veuillez préciser:)	☐ Oui	☐ Non	
3.2.8.3	14.2(a)	 concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces visant à promouvoir le sevrage tabagique, dans des lieux tels que : 			
		• les établissements d'enseignement ?	☐ Oui	Non Non	
		• les établissements de santé ?	☐ Oui	Non Non	
		• les lieux de travail ?	☐ Oui	Non Non	
		les lieux de pratique de sports ?	☐ Oui	Non Non	
		autres (veuillez préciser: Des professionnels de la Santé unis dans le cadre d'une organisation des acteurs de la société civile font parfois des séances gratuites de sevrage tabagique)	⊠ Oui	☐ Non	

3.2.8.4	14.2(b)		tement de la dépendance à l'égard du tabac et des rage tabagique dans les programmes, plans et		
		• de lutte antitabac ?	☐ Oui	Non Non	
		• de santé ?	☐ Oui	Non Non	
		d'éducation ?	Oui	Non Non	
3.2.8.5		 inclure des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac dans votre système de soins de santé? 	☐ Oui	Non Non	
3.2.8.6	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8. de soins de santé offrent des programmes de diagdépendance à l'égard du tabac ?			
		soins de santé primaires	Oui	☐ Non	
		soins de santé secondaires et tertiaires	Oui	☐ Non	
		soins de santé spécialisés (veuillez préciser:)	Oui	Non	
		 centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac 	☐ Oui	Non	
		centres de réadaptation	Oui	☐ Non	
		autres (veuillez préciser:)	Oui	☐ Non	
3.2.8.7	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8. cadres sont-ils couverts par des crédits publics o			
		soins de santé primaires	Pleinement Partie	llement Non	
		soins de santé secondaires et tertiaires	Pleinement Partie	llement Non	
		soins de santé spécialisés (veuillez préciser:)	Pleinement Partie	llement Non	

		 centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac 	Pleinement Partie	ellement Non	
		centres de réadaptation	Pleinement Partie	ellement Non	
		autres (veuillez préciser:)	Pleinement Partie	ellement Non	
3.2.8.8	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8. autres participent-ils aux programmes offrant un l'égard du tabac et des services de conseil ?			
		Les professionnels de santé :			
		• médecins	Oui	☐ Non	
		• dentistes	☐ Oui	Non	
		médecins de famille	Oui	Non	
		praticiens de médecine traditionnelle	Oui	☐ Non	
		• autres professions de santé (veuillez préciser)	☐ Oui	☐ Non	
		• infirmières	Oui	Non	
		• sages-femmes	Oui	Non	
		• pharmaciens	Oui	Non	
		Les agents communautaires	Oui	Non	
		Les travailleurs sociaux	Oui	Non	
		• autres (veuillez préciser:)	Oui	Non	
3.2.8.9	14.2(c)	 la formation au traitement de la dépendance programme de formation des professionnels soit après, dans les écoles : 			
		• de médecine ?	Oui	Non Non	
		• de médecine dentaire ?	☐ Oui	Non Non	
		• de soins infirmiers ?	Oui	Non Non	
		• de pharmacie ?	Oui	Non Non	
		autres (veuillez préciser:)	Oui	Non	
3.2.8.10	14.2(d)	 faciliter l'accès à un traitement de la dépendance à l'égard du tabac, y compris aux produits pharmaceutiques et/ou le faciliter à un coût abordable ? 	⊠ Oui	Non	

3.2.8.11	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, où et comment peut-on acheter légalement ces produits dans votre pays ?						
3.2.8.12	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8 sont-ils disponibles pour le traitement de la dépeterritoire ?					
		traitement de substitution de la nicotine	⊠ Oui		Non		
		• bupropion	⊠ Oui			Non	
		• varénicline	☐ Oui		⊠ N	Non	
		• autres (veuillez préciser:)	☐ Oui		Non		
3.2.8.13	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8. pharmaceutiques légalement disponibles pour le l'égard du tabac sur votre territoire ?					
		 traitement de substitution de la nicotine 	Pleinement	[Partie	llement	Non	
		• bupropion	Pleinement	[Partie	llement	Non	
		• varénicline	Pleinement	Partie	llement	⊠ Non	
		• autres (veuillez préciser:)	Pleinement	Partie	llement	□ Non	
3.2.8.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 14 (<i>Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et de sevrage tabagique</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.						
	Des progrés importants ont été réalisés en matière de conception de projets et d'engagement de la part de médecins spécialistes en sevrage tabagique et traitement de la dépendance réunis dans une organisation de la Société civile sans aucune aide publique.						
3.2.8.15		ez d'autres informations pertinentes relevant de la i, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-a		on mais	s non cou	vertes	

3.3	Article	Mesures relatives à la réduction de l'offre de tabac			
		(Réf. : articles 15 à 17)			
3.3.1	15	Commerce illicite des produits du tabac (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.) Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un			
3.3.1.1	15.2	quelconque des domaines suivants : - exiger que tous les paquets et cartouches de	Oui	Non	
		produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer l'origine des produits ?			
3.3.1.2	15.2(a)	 exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer si le produit est légalement en vente sur le marché intérieur ? 	☐ Oui	Non Non	
3.3.1.3	15.2(a)	 exiger que les paquets et cartouches de produits du tabac destinés à la vente au détail ou en gros sur le marché intérieur comportent l'indication « Vente autorisée uniquement en » ou toute autre marque appropriée indiquant la destination finale du produit ? 	⊠ Oui	□ Non	
3.3.1.4	15.2(b)	mettre en place un régime pratique de suivi et de traçabilité des produits de manière à rendre le système de distribution plus sûr et de contribuer aux enquêtes sur le commerce illicite ?	☐ Oui	Non Non	
3.3.1.5	15.3	 exiger que les marques visées soient présentées lisiblement et/ou rédigées dans la ou les langues principales du pays ? 	☐ Oui	Non Non	
3.3.1.6	15.4(a)	exiger le suivi et la collecte de données concernant le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite ?	☐ Oui	Non Non	

3.3.1.7	15.4(a)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.3.1.6, facilitez-vous l'échange de cette information entre les autorités douanières, fiscales et autres, le cas échéant, et conformément à la législation nationale et aux accords bilatéraux et multilatéraux applicables ?	☐ Oui	□ Non	
3.3.1.8	15.4(b)	 adopter ou renforcer des mesures législatives, assorties des sanctions et des recours appropriés, contre le commerce illicite des produits du tabac, y compris des cigarettes de contrefaçon et de contrebande? 	⊠ Oui	Non	
3.3.1.9	15.4(c)	- faire en sorte que le matériel de fabrication, les contrefaçons etc. dérivés du commerce illicite des produits du tabac qui ont été confisqués soient détruits au moyen si possible de méthodes respectueuses de l'environnement, ou éliminés conformément à la législation nationale?	☐ Oui	⊠ Non	
3.3.1.10	15.4(d)	 adopter et appliquer des mesures pour surveiller, vérifier et contrôler l'entreposage et la distribution des produits du tabac gardés ou circulant en franchise de droits ou de taxes ? 	⊠ Oui	Non	
3.3.1.11	15.4(e)	permettre la confiscation des produits dérivés du commerce illicite des produits du tabac ?	⊠ Oui	☐ Non	
3.3.1.12	15.6	encourager la coopération entre les organismes nationaux et les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes, en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procédures pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, l'accent étant mis sur la coopération aux niveaux régional et sous-régional?	⊠ Oui	Non	
3.3.1.13	15.7	octroyer des licences ou prendre d'autres mesures pour contrôler ou réglementer la production et la distribution des produits du tabac pour prévenir le commerce illicite ?	☐ Oui	Non Non	
	Τ				
3.3.1.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 15 (<i>Commerce illicite des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
	Le Code Général des impôts en son article 370 exige la mention "VENTE AU SENEGAL" sur les emballages des cigarettes importées ou fabriquées au Sénégal.				
3.3.1.15		ez d'autres informations pertinentes relevant de la prése i, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.	nte section mais	non couvertes	
	The state of the s				

3.3.2	16	Vente aux mineurs et par les mineurs			
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.3.2.1	16.1	 interdire la vente de produits du tabac aux mineurs ? Si « oui », veuillez préciser l'âge légal: 	☐ Oui	⊠ Non	
3.3.2.2	16.1(a)	 exiger que tous les vendeurs de produits du tabac affichent visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ? 	Oui	Non Non	
3.3.2.3	16.1(a)	 exiger qu'en cas de doute, chaque vendeur de produits du tabac demande à l'acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal? 	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.4	16.1(b)	 interdire de vendre des produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins ? 	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.5	16.1(c)	 interdire la fabrication et la vente de confiseries, en-cas, jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs? 	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.6	16.1(d)	 interdire la vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques ? 	Oui	Non Non	
	Si vous ave	z répondu « oui » à la question 3.3.2.6, veuillez passer	à la question 3.3	3.2.8.	
3.3.2.7	16.1(d)	Si vous avez répondu « non » à la question 3.3.2.6, assurez-vous que les distributeurs automatiques de produits de tabac ne sont pas accessibles aux mineurs et ne font pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs ?	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.8	16.2	interdire et/ou encourager l'interdiction de la dis tabac :	stribution gratuite	e de produits du	
		• au public ?	⊠ Oui	☐ Non	
		aux mineurs ?	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.9	16.3	 interdire la vente de cigarettes à la pièce ou par petits paquets ? 	Oui	Non Non	
3.3.2.10	16.6	prévoir des sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs afin d'assurer l'application ?	☐ Oui	Non Non	
3.3.2.11	16.7	 interdire la vente de produits du tabac par les mineurs ? 	Oui	Non Non	

3.3.2.12	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 16 (<i>Vente aux mineurs et par les mineurs</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
	Aucun progrés.
3.3.2.13	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.
	3.3.2.8: voir annexe

3.3.3	17	Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.) Avez-vous adopté ou mis en œuvre, le cas échéant, des mesures ou des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :				
			1		1.1	
3.3.3.1	17	promouvoir des solutions de remp	omouvoir des solutions de remplacement économiquement viables pour :			
		• les cultivateurs ?	Oui	Non Non	Sans objet	
		• les travailleurs ?	☐ Oui	Non	Sans objet	
		• les vendeurs de tabac au détail ?	☐ Oui	Non Non	Sans objet	
3.3.3.2	(Fournit	uillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 17 purniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables) au cours des ex dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
	-					
3.3.3.3		Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				

3.4	Article	Autres mesures et politiques				
5.4	717111111	(Réf. : articles 18-21)				
3.4.1	18	Protection de l'environnement et de la santé des personnes				
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour l bref résumé dans l'espace prévu à la fin de pertinente. Veuillez le cas échéant fournir l six langues officielles.)	e la section e	t joindre la d	ocumentation	
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :				
3.4.1.1	18	 application de mesures concernant la culture du tabac sur votre territoire tenan compte : 				
		• de la protection de l'environnement ?	Oui	☐ Non	Sans objet	
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	Oui	☐ Non	Sans objet	
3.4.1.2	18	 application de mesures en matière de f territoire tenant compte : 	abrication d	e produits du	tabac sur votre	
		• de la protection de l'environnement ?	Oui	Non	Sans objet	
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	Oui	Non	Sans objet	
3.4.1.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 18 (<i>Protection de l'environnement et de la santé des personnes</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.					
3.4.1.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.					

3.4.2	19	Responsabilité				
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.) Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :				
3.4.2.1	19.1	mesures en matière de responsabilité pénale et civile, y compris l'indemnisation, le cas échéant ?	☐ Oui	Non Non		
3.4.2.2	19.1	Une personne de votre territoire a-t-elle intenté une action à responsabilité pénale et/ou civile, y compris d'indemnisation le cas échéant, contre une entreprise productrice de tabac en raison d'effets sanitaires préjudiciables entraînés par la consommation de tabac ?	☐ Oui	Non Non		
3.4.2.3	19.1	Avez-vous pris, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres contre l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac sur votre territoire ?	☐ Oui	Non Non		
3.4.2.4	Veuillez fournir une brève description de tout progrès accompli, le cas échéant, dans l'application de l'article 19 (<i>Responsabilité</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.					
	Un projet de loi traitant de la responsabilité pénale et civile est élaborée processus d'adoption et de mise en œuvre est en cours.			élaborée et le		
3.4.2.5		vez d'autres informations pertinentes relevant de la prése ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.	nte section mais	non couvertes		

3.4.3	20	Recherche, surveillance et échange d'informations				
		(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.) Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :				
3.4.3.1	20.1(a)	 développer et/ou encourager la recherche portant si 	ur:			
		les déterminants de la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		les conséquences de la consommation de tabac ?	☐ Oui	Non Non		
		les indicateurs sociaux et économiques concernant la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		• la consommation de tabac chez les femmes, et plus particulièrement chez les femmes enceintes ?	Oui	Non Non		
		• les déterminants et les conséquences de l'exposition à la fumée du tabac ?	Oui	Non Non		
		l'identification de programmes efficaces pour traiter la dépendance à l'égard du tabac ?	☐ Oui	Non Non		
		l'identification d'autres modes de subsistance ?	Oui	Non Non		
		autres (veuillez préciser: Enquêtes GYTS)	⊠ Oui	☐ Non		
3.4.3.2	20.1(b)	 formation et soutien de toutes les personnes qui participent à des activités de lutte antitabac, y compris la recherche, la mise en œuvre et l'évaluation? 	☐ Oui	Non Non		
3.4.3.3	20.3(a)	 un système national de surveillance épidémiologique 	ue:			
		des tendances de la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		des déterminants de la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		des conséquences de la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires concernant la consommation de tabac ?	Oui	Non Non		
		de l'exposition à la fumée du tabac?	Oui	Non Non		
		d'autres informations pertinentes (veuillez préciser :)	Oui	Non Non		

3.4.3.4	20.3.a)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.4.3.3, veuillez indiquer l'ensemble des enquêtes conduites en mentionnant la date d'exécution.				
		2003; World Health Survey				
		2002; GYTS				
3.4.3.5	20.3.a)	Eu égard à la question 3.4.3.3, votre pays envisage-t-il susmentionnées ou d'en entreprendre une nouvelle sur qui suivent la réalisation de la dernière ? Veuillez donn ci-dessous.	le tabac dans le	es trois à cinq ans		
		Une enquête STEP est prévue depuis 2010 avenueur réunions ont été tenues en 2010 et en 20 jujsque là sans suite.		-		
3.4.3.6	20.4 – l'échange aux niveaux régional et mondial d'informations nationales du doma public :					
		informations scientifiques, techniques, socio-économiques, commerciales et juridiques ?	☐ Oui	Non Non		
		• informations sur les pratiques de l'industrie du tabac ?	☐ Oui	Non Non		
		• informations sur la culture du tabac ?	☐ Oui	Non Non		
3.4.3.7	20.4(a)	une base de données actualisée concernant :				
		• les lois et règlements sur la lutte antitabac ?	☐ Oui	Non Non		
		• un ensemble d'informations sur l'application des lois antitabac ?	Oui	Non Non		
		• la jurisprudence pertinente ?	☐ Oui	Non Non		
3.4.3.8	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 20 (<i>Recherche, surveillance et échange d'informations</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.					
3.4.3.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.					

4. COOPÉRATION ET AIDE INTERNATIONALES

Note : L'objet de cette section est d'aider le Secrétariat de la Convention à faire correspondre les compétences et les ressources disponibles avec les besoins recensés aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

	Article	En application de l'article 21.1.c) et conformément à l'article 26, avez-vous soit fourni soit reçu une aide financière ou technique (que ce soit par des voies unilatérales, bilatérales, régionales, sous-régionales ou d'autres voies multilatérales, y compris par le biais d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ou non gouvernementales ou d'institutions financières et de développement compétentes) pour l'élaboration et le renforcement de programmes de lutte antitabac complets dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition dans l'un quelconque des domaines suivants :	Aide fournie	Aide reçue	
4.1	22.1(a)	 mise au point, transfert et acquisition de technologies, de connaissances et de capacités liées à la lutte antitabac ? 	☐ Oui ⊠ Non	☐ Oui ⊠ Non	
4.2	22.1(b)	fourniture de compétences techniques, scientifiques, juridiques ou autres pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac ?	☐ Oui ⊠ Non	☐ Oui ⊠ Non	
4.3	22.1(c)	 programmes de formation ou de sensibilisation adaptés au personnel concerné conformément à l'article 12 ? 	☐ Oui ⊠ Non	Oui Non	
4.4	22.1(d)	mise à disposition de matériels, d'équipements et de fournitures ainsi que du soutien logistique nécessaires aux stratégies, plans et programmes de lutte antitabac?	☐ Oui ⊠ Non	☐ Oui ⊠ Non	
4.5	22.1(e)	définition des méthodes de lutte antitabac, y compris pour le traitement complet de l'addiction nicotinique ?	Oui Non	☐ Oui ⊠ Non	
4.6	22.1(f)	promotion de la recherche visant à rendre le coût du traitement complet de l'addiction nicotinique plus abordable ?	Oui Non	☐ Oui ⊠ Non	
4.7	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions 4.1-4.6, veuillez préciser la ou les Parties dont vous avez reçu une aide ou à qui vous avez fourni une aide.				
		isation Mondiale de la Santé (OMS).			

4.8	Veuillez fournir des informations sur toute aide fournie ou reçue dans l'espace ci-après.
	L'Organisation Mondiale de la Santé a fourni au Sénégal en Mars 2011, une aide de 3000 USD pour l'organisation d'un atelier de formation des religieux pour le renforcement de leur plaidoyer.
4.9	Si vous n'avez ni reçu ni fourni une aide dans l'un quelconque des domaines susmentionnés, veuillez préciser toute aide financière ou technique envisagée, le cas échéant.
	Les acteurs de la société civile ont sollicité la fondation Bloomberg pour le finacement d'activités de plaidoyers pour accompagner l'adoption du projet de loi en cours au Sénégal
4.10	Avez-vous encouragé des organisations intergouvernementales compétentes internationales et régionales et des institutions financières et de développement dans lesquelles vous êtes représenté à fournir une aide financière aux pays en développement Parties ou aux Parties à économie en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention ?
	☐ Oui ☐ Non
	(Veuillez vous référer à l'article 26.4)
4.11	Si vous avez répondu « oui » à la question 4.10, veuillez fournir des précisions dans l'espace ciaprès.

5. PRIORITÉS ET OBSERVATIONS

5.1	Quelles sont les priorités pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur votre territoire ?
	L'adoption d'une nouvelle législation antitabac dont le processus est en cours.
5.2	Avez-vous recensé des écarts particuliers entre les ressources disponibles et les besoins évalués pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ?
	☐ Oui ⊠ Non
5.3	Si vous avez répondu « oui » à la section 5.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.
5.4	Quels sont le cas échéant les obstacles ou problèmes autres que le manque de ressources que vous avez rencontrés dans l'application de la Convention ?
	(Veuillez vous référer à l'article 21.1.b))
	Manque de volonté politique
5.5	Veuillez fournir toute autre information pertinente non couverte ailleurs que vous jugez importante.
5.6	Vos suggestions pour l'élaboration ultérieure et la révision de l'instrument de notification :

Fin de l'instrument de notification